



Ingénieur agronome — spé.

Foresterie -
Management
forestier et logistique
d'approvisionnement
en bois

.....

En alternance
1 an

.....

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Dans un contexte de changements globaux (climatiques, sociétaux, économiques), il s'agit de former de nouvelles générations d'ingénieurs «Filière» aux compétences biotechniques portant sur la totalité des disciplines de la foresterie. Les diplômés issus de la formation contribuent à répondre aux enjeux du développement, de l'innovation et de l'industrialisation d'une filière en pleine mutation. Nous proposons une réelle approche intégrée de la foresterie, qui se base autant sur la compréhension du fonctionnement écologique des écosystèmes naturels et industriels que sur l'analyse des fonctions socio-économiques et culturelles des forêts.

VALEUR AJOUTÉE DES ENSEIGNEMENTS



- Une formation académique basée sur les fondamentaux scientifiques techniques et économiques de la gestion forestière durable, visant à répondre aux enjeux forts de l'optimisation de la production de bois et de l'innovation de la filière.
- Des enseignements mutualisés avec l'Ecole Supérieure du Bois et l'Université de Bordeaux, visant à proposer un cursus innovant enrichi par l'association de parcours pédagogiques et de compétences complémentaires dans le secteur Forêt-Bois.
- De nombreuses interactions avec des professionnels (interventions, sorties de terrain, visites d'entreprises, projets professionnels)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Une diversité de méthodes pédagogiques : cours, études de cas et mises en situations, témoignages de professionnels, déplacements sur le terrain, travaux collectifs.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle continu - Lors du stage ou de la période

de professionnalisation en entreprise : étude d'une problématique complexe (livrables académiques : mémoire et soutenance orale).

ENTREPRISES D'ALTERNANCE

Coopératives forestières - Etablissements publics (dont ONF) - Cabinets d'expertise - Syndicats agricoles - Industries du bois et du papier

Sous la responsabilité d'un/e Ingénieur forestier - Expert forestier

Contrat de professionnalisation :

Tous les employeurs de droit privé assujettis au financement de la formation professionnelle continue, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif.

Les établissements publics industriels et commerciaux (par exemple, la RATP, la SNCF, l'Office national des forêts) assujettis au financement de la formation professionnelle continue et les entreprises d'armement maritime peuvent conclure des contrats de professionnalisation.

Contrat d'apprentissage :

Les employeurs du secteur public non industriel et commercial (fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière, ainsi que les établissements publics administratifs)

DÉBOUCHÉS

La spécialisation Foresterie permet d'accéder aux métiers de l'ingénierie du secteur Forêt-Bois, à tous les niveaux de la chaîne de valeurs.

Quelques exemples : Gestionnaire de patrimoine forestier public ou privé ; Animateur de charte forestière de territoire, de plan de développement de massif ; Responsable Recherche & Développement en sylviculture, en exploitation, en bois énergie ; Responsable d'Achat, d'approvisionnement, de Logistique Bois pour des structures industrielles.

Coordinateur pédagogique :

Maude TOÏGO, Maître de conférences en Sciences de la production forestière - Chercheuse associée à la Chaire Energie et Prospérité

INFORMATIONS PRATIQUES

- Prérequis : Elève ingénieur-agronome en formation initiale ayant validé les semestres 5 à 8 à Bordeaux Sciences Agro ou dans une école d'ingénieur partenaire.
- Durée de la formation : 13 mois
- Période de formation : sept. N à sept. N+1
- Action de formation = 546 h
- Lieux de formation : Bordeaux Sciences Agro à Gradignan (33)
- Période d'examen : fin septembre N+1

TYPES DE CONTRAT

Moins de 26 ans et employeur du secteur privé :
contrat de professionnalisation.

Plus de 26 ans ou employeur du secteur public :
contrat d'apprentissage.

COÛTS

Formation :

Frais de formation / coût contrat apprentissage (défini par France Compétences) : pris en charge par l'Opérateur de compétences de l'employeur (possibilité de fournir un devis).

Rémunération de l'alternant selon type de contrat :

- contrat de professionnalisation : minimum 80 % du SMIC.
- contrat d'apprentissage : 53 à 100 % du SMIC.

(vérifier la convention collective de la branche professionnelle de l'entreprise).

VOUS ÊTES CANDIDAT - RECRUTEUR ? En savoir +

Service Alternance : alternance@agro-bordeaux.fr -
Tél : 05 57 35 07 23 - Ingrid Ebzant

Bordeaux Sciences Agro
1, cours du Général de Gaulle, CS 40201 - 33175 Gradignan
Cedex, FRANCE

Aide employeur

Dans la continuité du soutien du Gouvernement au déploiement de l'alternance, une aide d'un montant de 6000 € sera versée à toutes les entreprises (privées) pour la première année d'exécution du contrat.



www.agro-bordeaux.fr
alternance@agro-bordeaux.fr

